

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 MAI 2014

Le lundi 12 mai deux mil quatorze, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le lundi 19 mai 2014 à 20h30.

Le 19 mai deux mil quatorze, à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de René Gibault, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Myriam Balestrat, Christine Baulouet-Chaintré, Marcel Bell, Annick Bernardeau, Andrée Blaison, Karine Dribault, Jean-Louis Durand, René Gibault, Eric Girard, karine Hécho-Hamard, Patrick Hérault, Bernard Jean, Patrice Lalande, Jean-Louis Ledoux, Francine Maringues, Catherine Marot, Christine Palomba, Francis Rogeon, Alain Sèvre, Claudine Vaillant.

Absents représentés : M: Gérard Van Praet (*Bernard Jean*), Karine Vadier-Chauvineau (*Christine Baulouet-Chaintré*).

Absent excusé : Monsieur Yohan Guérin.

Madame Catherine Marot est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du lundi 14 avril est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur René Gibault propose de modifier la délibération d'affectation des résultats comme suit :

	Résultat affecté 2012	Virement à la SI	Résultat 2013	RAR 2013	Résultat à affecter
Investissement	-263 033.90		+87 581.24	D : 872 504.86 R : 477 660.46	-175 452.66
Fonctionnement	403 716.98	403 716.98	277 894.27		277 894.27

Cpte 1068
Cpte 001

277 894.27 € Excédent de fonctionnement capitalisé
175 452.66 € Déficit d'investissement reporté

Compte tenu de la modification de la délibération 2014 / 08, Monsieur le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Monsieur Jean-Louis Ledoux demande comment les postes des dépenses modifiées ont été choisis; Monsieur Pascal Mauroy (DGS) indique que c'est en fonction des marges prévues sur les différents postes et la variation au regard de l'exercice 2013.

Monsieur le Maire précise que ce sont des prévisions.

J.L Ledoux demande des précisions concernant le compte 21534 (réseau d'électrification), Monsieur Éric Girard indique que c'est une mise aux normes de l'éclairage public avec le remplacement des lampes au mercure interdites maintenant par des lampes au sodium moins polluantes et moins consommatrices d'énergie.

J.L Ledoux demande des précisions sur le compte 2188.

P Mauroy précise que le chapitre 21 est un chapitre qui concerne l'ensemble des immobilisations corporelles comme le petit outillage, le matériel informatique etc...

J.L Ledoux demande des précisions sur le contenu du compte 775 sur l'exercice 2013, Monsieur Mauroy répond que cela concerne les ventes de deux maisons face aux halles et un bâtiment à la Georginière.

J.L Ledoux demande quelle est la prévision de recettes des 110 000 € inscrits pour cette année.

Monsieur le Maire répond qu'elle correspond à une parcelle à la Georginière acquise par la société Kaso pour la construction d'un bâtiment industriel et la prévision de la vente d'une parcelle de 4500 M2 située rue des Châteliers.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Section de fonctionnement

➤ Recettes

Cpt 002 Excédent de fonctionnement reporté - 64 158.34

➤ Dépenses

Cpt 60612	Energie, Electricité	- 3 000.00
Cpt 60621	Combustibles	- 2 000.00
Cpt 60622	Carburants	- 1 000.00
Cpt 60631	Fourniture d'entretien	- 500.00
Cpt 60632	Fourniture de petit équipement	- 4 000.00
Cpt 6064	Fournitures administratives	- 1 000.00
Cpt 6065	Livres disques	- 1 500.00
Cpt 6135	Locations mobilières	- 2 000.00
Cpt 61521	Terrains	- 2 000.00
Cpt 61522	Bâtiments	- 5 000.00
Cpt 61523	Voies et réseaux	- 2 865.06
Cpt 61551	Matériel roulant	- 4 000.00
Cpt 6156	Maintenance	- 1 067.47
Cpt 6232	Fêtes et cérémonies	- 5 000.00
Cpt 6251	Voyages et déplacements	- 200.00
Cpt 6256	Missions	- 500.00
Cpt 6261	Frais d'affranchissement	- 500.00
Cpt 6411	Personnel titulaire	- 3 200.00
Cpt 6413	Personnel non titulaire	- 2 500.00
Cpt 023	Virement à la section d'investissement	- 22 325.81

Section d'investissement

➤ Recettes

Cpt 1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	+ 64 158.34
Cpt 021	Virement de la section de fonctionnement	- 22 325.81

➤ Dépenses

Cpt 21534	Réseau d'électrification	+ 10 000.00
Cpt 2158	Autres installations matériels et outillage	+ 5 000.00
Cpt 2183	Matériel de bureau et informatique	+ 4 000.00
Cpt 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 10 000.00
Cpt 275	Dépôts et cautionnement versés	+ 2 000.00
Opération 0042	restructuration du centre-ville	
Cpt 2115	Terrains bâtis	+ 10 832.53

le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de modifier le budget comme suit :

Proposition de souscription d'un emprunt de 250 000 € dans le cadre du financement des investissements pour l'exercice 2014

Monsieur le Maire indique qu'au budget primitif 2014 la souscription d'un emprunt à hauteur de 218 000 €. est inscrite. Il rappelle également que dans le cadre des travaux du cœur de ville, il a exercé le droit de préemption au nom de la commune dans le but d'acquérir l'immeuble cadastré AK 15 situé au 3 rue Babinet, immeuble faisant partie de la porte de ville pour un montant de quarante-cinq mille Euros plus les frais.

A ce titre il est nécessaire de prévoir un emprunt intégrant ce montant d'acquisition.

Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole qui est la plus compétitive avec les modalités suivantes :

Montant du prêt :	250 000 €
Taux fixe :	3.45%
Frais de dossier :	375 € (soit 0.15% du montant du prêt)
Type d'amortissement :	Échéances constantes trimestrielles
Classification Gissler :	1 - A

Monsieur J.L Ledoux demande s'il a été étudié une possibilité à taux variable qui semble être plus attractif. Monsieur le Maire précise qu'il est plus difficile de suivre ce type d'emprunt tant pour le trésor public que pour notre strate de collectivité.

Monsieur J.L Ledoux précise que ces emprunts peuvent avoir des taux variables bloqués à la hausse (taux

capé).

Monsieur J.L Ledoux demande à quoi servira le reste de la somme hormis l'achat de l'immeuble.

Monsieur le Maire lui indique que c'est dans le cadre du financement des travaux du cœur de ville.

Monsieur J.L Ledoux demande ce qui est prévu dans la maison achetée.

Monsieur le Maire souligne que cet immeuble n'a pas de valeur particulière au niveau de l'intérieur, mais présente un intérêt historique évident au niveau du bâti médiéval.

Ainsi son ravalement pourra être effectué dans les règles de l'art

Monsieur le Maire précise que plusieurs pistes sont envisagées : amélioration de l'habitat pour louer ensuite, refaire la façade dans le cadre de travaux subventionnés. Monsieur J.L Ledoux demande si une estimation du montant des travaux a été faite, Monsieur le Maire lui répond : non aucune estimation de travaux a été faite. Enfin il demande qui a visité cet immeuble dans le conseil municipal, Monsieur le Maire lui répond Francine Maringues et lui-même.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal décide par 17 voix pour et 4 abstentions la souscription de cet emprunt.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2014

Madame Francine Maringues, Adjointe au Maire en charge de la vie associative, présente le rapport de la commission Vie associative qui s'est réunie le 7 mai pour procéder à l'étude des dossiers de demandes de subventions.

Elle indique que près de 60 associations sont présentes sur la commune mais qu'elles ne déposent pas toutes une demande de subvention.

La ligne budgétaire réservée aux associations pour l'année 2014 s'élève à 43 000 €, et correspond au même montant que l'année précédente.

Madame Francine Maringues indique également que la commune apporte très régulièrement son soutien logistique aux associations : mise à disposition de salles avec les charges afférentes (électricité, chauffage, éclairage, entretien des locaux, mise à disposition de personnel, photocopies, etc ...).

Monsieur Alain Sèvre demande ce que cela représente en budget.

Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de chiffrer ce montant par association ; nous avons le coût global par site : stade, salle des fêtes, salle Mélusine...

Le tableau suivant présente les attributions 2014 :

ASSOCIATIONS	Attribution 2014	Paiement 06/14	Paiement 09/14
Sports et Danse :			
Cyclo Club Mélusin	500.00	250.00	250.00
ASA Vienne Auto Compétition	2 000.00	1 000.00	1 000.00
Association Gym Mélusine	600.00	300.00	300.00
M.A.C.C (trail découverte)	500.00	250.00	250.00
Union Sportive Mélusine	4 000.00	2 000.00	2 000.00
Union Sportive Mélusine (peinture tribunes)	750.00	375.00	375.00
Rallye Team du Pays Mélusin	1 000.00	500.00	500.00
Les Amis de La Vonne (New Country)	200.00	100.00	100.00
Tourisme-Culture-Loisirs			
Assoc.Communale de Chasse Agréée (ACCA)	400.00	200.00	200.00
A.C.C.A (piégeage ragondins)	200.00		200.00
Accordéon Club Mélusin	200.00	100.00	100.00
A.C.S.L (Association Cinéma Spectacles de Lusignan)	6 500.00	3 250.00	3 250.00
A.C.S.L (Fête médiévale)	3 500.00		3 500.00
Amis de la Bibliothèque de Lusignan	200.00	100.00	100.00
Asso. pour la Promotion de la Lecture Vienne	536.00		536.00
Comité de Jumelage	2 000.00	1 000.00	1 000.00
Comité des Fêtes Mélusin	1 000.00	500.00	500.00
Association Droujba Vonne Volga	310.00	155.00	155.00

Société musicale La Lyre Mélusine	1 500.00	750.00	750.00
Collectif d'artistes La Serpente	800.00	400.00	400.00
Association Mélusik (Festival)	4 500.00	4 500.00	
Association Mélusik	1 000.00	500.00	500.00
Association Taille Crayon	450.00	225.00	225.00
Route Historique des Abbayes et Monument du HP	90.00		90.00
Comité Départemental du Tourisme	600.00		600.00
Secteur social et Vie Quotidienne			
Club des Aînés Mélusins	600.00	300.00	300.00
Fonds Solidarité Logement (art 65738)	450.00		450.00
Associations Patriotiques			
Association Mémoire de la Résistance (AMRID)	300.00	150.00	150.00
Union Fraternelle des Victimes de Guerre et Anciens Combattants	300.00	150.00	150.00
Aide à la création			
Compagnie Choc Trio	1 500.00	750.00	750.00
Compagnie Choc Trio (Festival de la Plata)	2 000.00	1 000.00	1 000.00
Vie économique			
G.C.I.A. (Groupement des Commerçants, Industriels et Artisans)			
G.C.I.A (Foire des Bastilles)	500.00	500.00	
Divers			
Alcool, écoute, joie et santé	70.00		70.00
Association Départementale Sécheresse	80.00		80.00
C.I.D.F.F (Droits des Femmes et des Familles)	180.00		180.00

Commentaires et votes pour certaines lignes du tableau présenté :

Au sujet de l'USM

Monsieur le Maire demande que soient votées deux lignes distinctes : une de 4 000 € (subvention annuelle) et une de 750 € qui correspond à l'engagement de prise en charge des matériaux pour la réfection des tribunes.

Monsieur J.L Ledoux estime que c'est un mauvais accord, et n'est pas favorable sur le principe de prise en charge d'une facture.

Le vote donne 17 voix pour et 5 voix contre.

Rallye Team du Pays Méluisin : Monsieur Francis Rogeon, Adjoint au Maire, membre actif de l'association fait état des différents frais engagés pour l'acquisition de matériels afin d'équiper une voiture de course (rallye).

Monsieur Rogeon quitte la salle pour laisser le conseil débattre et voter.

Madame Francine Maringues indique que la commission demande en complément que soient développées des actions auprès de l'école élémentaire pour faire découvrir ce type d'activité.

Monsieur J.L Ledoux estime que cette action est unipersonnelle et ne présente pas d'intérêt pour la commune et que « si pas d'intérêt, pas de subvention à donner ». De plus la demande n'est pas assez motivée.

Le vote donne 17 voix pour et 5 voix contre.

L'ACSL (Association Cinéma Spectacles Lusignan) : Monsieur Alain Sèvre s'étonne de l'importance de la subvention versée à cette association.

Monsieur Patrick Hérault, Adjoint au Maire en charge de la Culture, précise que cette association initiée par la commune pour la diffusion culturelle ne vit que grâce au soutien de la municipalité.

Choc Trio : Monsieur Jean-Louis Durand précise qu'une convention dans le cadre de la politique culturelle nous lie à cette association pour l'aide à la création pour un montant de 1 500 €. Par an.

Le festival Lusignan de la Plata est un festival de danse de Tango qui dure 4 jours ; des interventions sont également prévues dans les écoles, collège et foyer logement.

La Lyre Mélusine : Le dossier a été reçu après la commission. Madame Maringues indique que cette association est toujours présente lors des manifestations et commémorations pour la commune. Il s'agit

d'une association intercommunale qui perçoit une subvention de la Communauté de Communes en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'école de musique.

Mélusik : Organisation du festival de musiques actuelles, le seul festival gratuit en Poitou-Charentes qui ne peut avoir lieu qu'avec une part importante de subventions.

MISE EN PLACE D'UN DROIT DE SÉJOUR POUR LES FORAINS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS LOCALES

Madame Francine Maringues expose qu'il est nécessaire de prévoir un droit de place pour les forains accueillis dans le cadre des manifestations organisées sur la commune. A à ce titre elle propose l'application d'un droit de place de 8.00 € par jour et par caravane, ce qui permet de couvrir l'utilisation de l'eau et de l'électricité.

Elle précise que ce droit de place est déjà pratiqué dans d'autres communes du canton.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce tarif.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts, mentionne qu'il y a lieu de renouveler cette commission dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Cette liste est établie par le Conseil Municipal:

Cette commission travaille entre autre sur la réévaluation des valeurs locatives du bâti de la commune.

La liste proposée est la suivante :

Président : Monsieur René GIBAUT, Maire, 7 rue Carnot 86600 Lusignan.

Agent communal : Monsieur Patrice AYRAULT Garde champêtre chef principal, 11 rue du Champ de la Feuille 86600 Lusignan.

Commissaires hors commune :

Monsieur Bernard BEAUBEAU 16 Cité Hauts des Vignes 86600 Jazeneuil

Monsieur Claude FOURREAU La Chétonnière 86480 Rouillé

Commissaires propriétaires de bois :

Monsieur Daniel POINET Chemin du Moulin de la Touche 86600 Lusignan

Monsieur Guy DRIBAUT 6 rue de Bretagne 86600 Lusignan

Autres commissaires :

Monsieur Jean-Pierre DUPUIS La Basse Vallées 86600 Lusignan

Monsieur Michel RICOU Les Jardres 86600 Lusignan

Monsieur Francis ROGEON 3 rue de Moselle 86600 Lusignan

Monsieur Christian THIMONNIER La Potière 86600 Lusignan

Monsieur Eric GIRARD 20 rue Carnot 86600 Lusignan

Madame Andrée BLAISON 2 rue des Cormiers 86600 Lusignan

Monsieur Alain PORTRON 6 rue des Robiniers 86600 Lusignan

Monsieur Claude MARTIN 6 rue d'Altusried 86600 Lusignan

Monsieur André SAUVION 13 rue du Pont de Tôle 86600 Lusignan

Monsieur Jean BERNARD 5 rue de la Groussinière 86600 Lusignan

Monsieur Alain SEVRE 28 rue d'Aquitaine 86600 Lusignan

Monsieur Richard LIEBERT 33 Avenue de Saintonge 86600 Lusignan

Madame Catherine MAROT 8 rue de La Grange 86600 Lusignan

Monsieur Albert SORIN 44 Avenue de Poitiers 86600 Lusignan

Monsieur Gérard VAN PRAET 12 Rue de Chypre 86600 Lusignan

Monsieur Jean-Pierre MAHOT 10 rue de La Rangonnière 86600 Lusignan

Monsieur Emmanuel AUMOND 6 rue de la Grange 86600 Lusignan

Monsieur Guy RIMPOT 14 rue de la Gare 86600 Lusignan

Monsieur Robert HUMEAU 13 rue d'Aquitaine 86600 Lusignan

Monsieur Marcel BELL Les Jardres 86600 Lusignan

Monsieur Pierre GAUTHIER 4 rue de Vauchiron 86600 Lusignan

Monsieur Bernard FY 1 rue de la Commanderie, La Potière 86600 Lusignan

Monsieur Gérard DUPONT 11 rue du Pont de tôle 86600 Lusignan

Monsieur Michel MORISSE 1 rue de Savoie 86600 Lusignan

Monsieur Bernard MINAULT La Martinière 86600 Lusignan

Monsieur Michel BOUFFARD 5 rue du Champ des Ronces 86600 Lusignan

Monsieur Elysée BAULOQUET 35 Bis Avenue de Saintonge 86600 Lusignan

Monsieur Patrick PICHELIN 10 rue de Bellevue 86600 Lusignan

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE D'UN POSTE « E »
A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LÉODILE BÉRA**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la décision du CDEN du 14 avril 2014 à savoir :

Ouverture d'un poste « E » rattaché administrativement à l'école élémentaire Léodile Béra.

Après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette décision.

**DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXPLOITATION
PAR LA SAS CENTRALE ÉOLIENNE D'UN PARC ÉOLIEN
SUR LES COMMUNES DE CLOUE ET COULOMBIERS**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Préfète de la Vienne concernant le projet d'exploitation d'un parc de sept éoliennes au lieu-dit « les Fontenelles » sur les communes de Cloué et Coulombiers.

Étant donné que la commune est située dans un rayon de 6 kilomètres des installations et au titre des installations classées le Conseil Municipal doit émettre un avis sur l'exploitation de ce parc éolien.

Monsieur le Maire rappelle enfin que le Conseil Municipal avait été consulté sur la construction de ce même parc éolien et avait dans une délibération du 1^{er} juillet 2013 émis un avis favorable au projet.

Monsieur J.L Ledoux demande quel est le retour financier pour les communes.

Monsieur le Maire lui précise que la Communauté de Communes reçoit 2/3 et les communes 1/3 des taxes créées par les éoliennes.

Après avoir analysé le dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable à l'exploitation de ce parc de 7 éoliennes.

**CONVENTION DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE
DANS LA FORÊT COMMUNALE DU « GRAND PARC »**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de location du droit de chasse dans la propriété communale du « Grand Parc ».

Madame Karine Dribault demande pourquoi la totalité du territoire du Grand Parc est laissé à disposition de l'ACCA alors qu'auparavant (avant l'acquisition par la commune de la deuxième partie) la chasse se déroulait sur la seule partie propriété communale.

Monsieur le Maire précise que la gestion de l'espace est plus facile ; il rappelle qu'auparavant ce territoire était une chasse privée.

Il précise également que la chasse a lieu uniquement des lundis matin avec un nombre limité de bracelets attribués après un comptage.

Madame Karine Dribault s'interroge sur la fiabilité des comptages.

Monsieur le Maire indique que des contrôles sont effectués par la fédération de chasse.

La convention expose ce qui suit :

Entre :

La commune de Lusignan représentée par Monsieur René Gibault, agissant en qualité de Maire en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2014

D'une part,

ET,

L'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Lusignan représentée par Monsieur Bruno Riguet, agissant en qualité de Président qui déclare que cette association est régulièrement constituée et qu'elle se trouve en règle au regard de la loi du 1^{er} juillet 1901.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La convention précisant que le droit de chasse dans « le Grand Parc », lot défini ci-après à l'article 3 est loué à l'ACCA de Lusignan pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 ; il sera renouvelé tacitement au terme de chaque année.

Chaque partie peut résilier cette convention de location par lettre recommandée à effet immédiat.

ARTICLE 2

La location est consentie aux conditions des clauses particulières par délibération du Conseil Municipal de la commune de Lusignan en date du 19 mai 2014.

ARTICLE 3

Territoire de la chasse : Lusignan « Le Grand Parc »

Parcelles n° : B 41, B 48, B 100, B 103, B 104, B 205, B 206, B 207, B 208, B 209, B 264, B 270.

Superficie : 160 ha 56 a 90 ca (1605690 m²).

ARTICLE 4

Le prix annuel de la location (loyer principal annuel) est fixé à la somme de un Euro (1€) payable à la caisse du Trésor Public.

ARTICLE 5

Les correspondants locaux de la municipalité propriétaire sont : Madame Andrée Blaison, Monsieur Bernard Jean et Madame Myriam Balestrat.

ARTICLE 6

L'exercice de la chasse se fera exclusivement en battue organisée sous la responsabilité et l'autorité du Président de l'ACCA de Lusignan ou son délégué nommément désigné.

Le Président de l'ACCA s'engage à faire une demande de plan de chasse en accord avec la commune.

L'intervention de l'ACCA sur le territoire de chasse du « Grand Parc » se fera avec les seuls sociétaires de l'ACCA.

Le nombre total de fusils acceptés à chaque battue est fixé à vingt (20).

ARTICLE 7

La chasse se pratiquera les lundis 27 octobre – 10 novembre – 8 décembre – 22 décembre 2014 –

19 janvier – 2 février- 16 février 2015 soit 7 battues entre 8h00 et 13h00 tous bracelets et tous gibiers confondus.

Dans le cadre de la gestion de l'espèce « cervidés », l'exécution du plan de chasse par la CMC se fera, pour raison de sécurité, par un simple rabat avec les chiens courants et les piqueurs, l'un d'eux pourra être porteur d'une arme (fusil ou carabine).

Pour cette activité, trois battues les lundis 13 octobre, 24 novembre 2014 et 5 janvier 2015 seront organisées dans le « Grand Parc » sans présence de fusils dans la propriété communale.

ARTICLE 8

La signalisation indiquant qu'une chasse est en cours devra être placée par l'ACCA à chaque entrée du territoire global de la chasse comme indiqué sur le plan annexé soit 7 panneaux pour chaque jour de chasse.

ARTICLE 9

En cas de non-respect de la présente convention, celle-ci sera résiliée à effet immédiat et le droit de chasse dans le « Grand Parc » immédiatement suspendu.

Chaque partie peut résilier cette convention de location par lettre recommandée à effet immédiat.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce projet de convention et autorise le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Dénomination d'une rue et numérotation du cabinet médical sur le lotissement de Grand Champ.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de dénomination d'une rue qui sera prochainement créée pour l'accès aux parcelles du lotissement de Grand Champ.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de dénommer cette nouvelle voie : Rue Pasteur.

Il est nécessaire enfin de procéder à une première numérotation qui concerne le cabinet médical qui ouvrira prochainement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer le numéro 1 au cabinet médical.

Monsieur J.L Ledoux demande s'il est possible de recevoir le procès-verbal des réunions de Conseil Municipal plus tôt (par mail), et si les documents qu'il a demandés (budget) vont bientôt lui parvenir.

Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.

Dans le cadre des travaux actuellement en cours rue de Chypre, Monsieur J.L Ledoux demande des précisions sur la déviation vers l'hôpital qui a été déplacée et signale la formation de trous rue de la Garenne.

Monsieur Éric Girard, Adjoint au Maire en charge de la voirie indique que ces travaux sont suivis quotidiennement en ce qui concerne la déviation et qu'actuellement les véhicules passent par l'hôpital, et qu'il prend note pour intervenir sur les trous en formation rue de la Garenne.

Monsieur J.L Ledoux demande que la totalité des discussions des Conseil Municipaux soient restituées aux habitants par voie d'affichage sur le site internet de la mairie.

Madame Francine Maringues souligne qu'à ce jour le recueil des délibérations de chaque réunion de Conseil Municipal est systématiquement publié sur le site internet de la ville.

Madame Claudine Vaillant demande si les trottoirs de la rue de Chypre seront refaits avec les travaux en cours.

Monsieur le Maire indique que les trottoirs sont bien prévus sur cette fin d'année ou début d'année prochaine.

Monsieur Patrick Herault demande des précisions concernant l'heure du dépouillement des élections Européennes ; Monsieur Pascal Mauroy (DGS) indique que le dépouillement se fera à partir de 18h après la fermeture des bureaux de vote.

Monsieur Jean-Louis Durand rappelle qu'il est délégué au Syndicat d'électricité de la Vienne, qu'il a toujours œuvré pour conserver l'organisation en syndicat plutôt que de favoriser une privatisation ; il rappelle à ce titre la fusion ratée entre les deux syndicats Vienne et Deux Sèvres.

Il rappelle qu'il est primordial de conserver le lien social en rapport à l'accès à l'énergie.

Il indique enfin aux membres du Conseil Municipal qu'il sera candidat à la Présidence du syndicat lors de la prochaine réunion.

Madame Francine Maringues, Adjointe au Maire, rappelle que l'exposition Taille crayon aura lieu du 3 au 25 juin 2014 dans le hall de la mairie sur le thème « Féeries et fantastique »

Elle indique également que le surveillant de baignade sera en poste à la baignade de Vauchiron du 27 juin au 31 août.

Madame Francine Maringues rappelle aux membres du Conseil Municipal le fonctionnement du massif associatif situé avenue de Saintonge, celui-ci représente chaque année une association différente.

Pour cette année, elle propose sur avis de la commission vie associative que le club des aînés Mélusins soit le thème du décor de ce massif.

Madame Myriam Balestrat demande quand se réuniront les commissions voirie et bâtiments communaux ; Messieurs Éric Girard et Francis Rogeon répondent qu'elles se réuniront prochainement.

Madame Claudine Vaillant demande quand le CCAS se réunira, Madame Baulouet-Chaintré précise qu'une réunion sera programmée dès réception du procès-verbal du Conseil d'Administration de l'UDAF.

Madame Christine Baulouet-Chaintré informe les membres du Conseil Municipal que le chantier loisirs sur Lusignan est prévu du 15 au 18 juillet qu'il porte sur le thème de la fête médiévale avec la fabrication de costumes et la préparation de la fête.

Monsieur Patrice Lalande demande que les réunions de commissions puissent avoir lieu à partir de 19h30, ce qui est plus facile pour les personnes en activité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h55.